

Admission exceptionnelle Circulaire Valls

Par **crowell28**, le **16/09/2015** à **11:46**

Bonjour! Entré en France sans visa en 2007, j'ai été régularisé pour raison médicale par la préfecture de Paris donc, j'ai eu une carte d'un an avec autorisation de travail, en août 2012 j'ai signé un CDI temps plein et depuis mars 2013 lors du renouvellement j'ai reçu des reprecisé jusqu'à Aout 2014 depuis j'ai essayé de changer de statuts vu qu'on m'avait accordé que 12 mois pour les soins avec autorisation de travailler. J'ai reçu en en mai2014 OQTF j'ai fais recours au tribunal administratif de Paris qui à été rejeté et de la j'ai pris connaissance de la circulaire Valls vu que j'ai 8ans de présences sur le territoire français et J'ai travaillé de Août 2012 à septembre 2014 sans interruption . Mon employeur ma licencier pour défaut de titre séjour. J'ai une fille de 3ans qui va à la maternelle et je vie avec sa maman depuis Janvier2015 et en mars 2015 nous nous sommes pacsés et elle a une carte de résidence 10ans.

En aout 2015 j'ai fais une demande d'admission exceptionnelle circulaire Valls à la préfecture de Nanterre 7ans de présences et 27 bulletins de paies et 50euro de timbre pour dépôt de dossier.

Ma question est de savoir combien de temps met la préfecture de Nanterre met pour répondre à ce type de dossier? et quels sont mes chance pour etre regularisé par cette voie. Merci de me répondre